



PV CC Coppet 7/2016

CONSEIL COMMUNAL

**CONSEIL COMMUNAL DE COPPET
LEGISLATURE 2016-2021**

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2016

Début de la séance : 20h15
Présidence : Monsieur Yves Riesen

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Approbation du Procès-verbal du 3 octobre 2016 ;
3. Communications du Bureau du Conseil communal ;
4. Communications de la Municipalité ;
5. Communications des délégués aux divers Conseils Intercommunaux ;
6. Préavis No **12/2016-2017** relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016-2021 ;
7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour ;
8. Divers et propositions individuelles.

1. Appel

Présents : 39
Excusés : 13
Absents : 3

Le Quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.
Majorité à 20 voix.

2. Approbation du Procès-verbal du 3 octobre 2016

Le Président ouvre la discussion sur ce PV.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée procède au vote à main levée. Le résultat est le suivant :

Le PV du 3 octobre 2016 est approuvé à la majorité avec 0 non et 3 abstentions.



3. Communications du Bureau du Conseil communal

Le Président informe que pour alléger la séance du 19 décembre 2016, les préavis prévus sont répartis comme suit : 3 préavis en décembre et 3 en janvier.

La séance du 19 décembre 2016 aura lieu à **18h30**.

4. Communications de la Municipalité

M. G. Produit : le budget 2017 est déficitaire de CHF 1'800'000 dû principalement à l'augmentation des charges du canton, laquelle est d'env. CHF 2,4 millions.

Concernant les établissements publics, le Sole Mio a changé de nom et devient l'Antipasti. Le comptoir de délices ouvre jusqu'à 19.00. La buvette de la patinoire va bientôt ouvrir et dès le 1^{er} mars 2017 le physio centre pourrait être transformé pour accueillir l'Auberge.

M. J.-C. Trotti : Le 12 novembre, la patinoire ouvrira avec la présence de joueurs du Genève Servette et de leur aigle Sherkan.

Mme S. Paratore : Les requérants d'asile étant moins nombreux, ils seront regroupés dès le mois de décembre, ce qui libèrera notre abri PC qui pourrait toutefois être à nouveau utilisé à l'avenir si le besoin s'en faisait sentir.

Mme I. Naville : Cette année, les nocturnes de Coppet seront intégrées au Marché de Noël, qui se tiendra du 30.11.16 au 4.12.16.

Jardin en Fête aura pour thème « les potagers urbains », la commune a donc planté dans ses bacs des espaces à cultiver et la population est invitée à cueillir les fruits, légumes et autres plantes aromatiques.

M. P. Basabe : La gendarmerie estime la situation calme, la vidéo de la gare est dissuasive.

La Municipalité félicite les Ecuries des Vues pour le ramassage des déchets encombrants.

M. G. Produit :

Préavis déposés pour la prochaine séance du 19 décembre 2016 :

- budget de fonctionnement de l'année 2017
- demande de crédit de CHF 134'000.00 pour l'achat d'un nouveau véhicule d'accompagnement du bras élévateur pour le Service de défense incendie et de secours de Terre Sainte (SDIS Terre Sainte)

5. Communications des délégués aux divers Conseils intercommunaux

Pas de séance depuis le dernier Conseil.

6. Préavis No 12/2016-2017 relatif à la fixation des plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législation 2016-2021 ;

A la demande du Président, le rapporteur de la commission des Finances, M. V. Moret, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis amendé en descendant le plafond de CHF 45'000'000.- à 40'000'000.-.

A la demande du Président, le rapporteur de la commission de Gestion, M. E. Charlot- Valdieu, lit les conclusions du rapport qui propose d'accepter ce préavis amendé et précise que les deux commissions ont siégé ensemble.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.



M. G. Produit : L'amendement est accepté par la Municipalité.

M. M. Paquet demande pourquoi la commission des Finances abaisse le plafond à CHF 40'000'000.- et pas 35'000'000.-

M. E. Charlot-Valdieu explique qu'il s'agit d'un plafond et doit donc être le plus haut possible. Toutes les dépenses doivent être acceptées par le Conseil Communal. Les dépenses déjà engagées et les projets sont supérieurs à CHF 35'000'000.-.

M. G. Produit confirme ces chiffres.

M. E. Charlot-Valdieu ajoute que si le plafond est dépassé, une demande doit être faite auprès du Conseil d'Etat.

Mme S. Decré relève que le Conseil Communal ne connaît pas le plan d'investissement et désire l'avoir pour la prochaine séance.

M. G. Produit répond que c'est une lacune, le plan contient 16 propositions et leurs montants. Le plan d'investissement sera transmis avec le préavis du budget et ajoute qu'un bâtiment avec des logements à loyer acceptable est prévu dans le quartier de l'Esselettaz pour un coût de CHF 15'000'000.-, ainsi que la traversée du Bourg pour un coût de CHF 4'500'000.- et la patinoire.

M. R. Ferro estime que vu les investissements et leurs rendements, les CHF 45'000'000.- de plafonnement seraient justifiés.

M. G. Produit indique que les investissements prévus sont des investissements qui vont rapporter et qu'il y aura donc une augmentation des revenus. Cependant, dans un budget, il faut tenir compte des charges, des revenus et des investissements. En 2011, le plafond était de CHF 35'000'000.- pour un budget de CHF 22'000'000.- et qu'en 2016, le plafond est de CHF 45'000'000.- pour un budget de CHF 29'000'000.-.

Mme A. Cherbuin mentionne que si le tableau d'engagement est de CHF 35'000'000.-, que la patinoire est de CHF 15'000'000.- et que la traversée du Bourg est de CHF 4'000'000.-, les CHF 40'000'000.- de plafonnement seront dépassés.

M. G. Produit souligne qu'il ne faut pas ajouter le plafond de cautionnement dans le plafond d'endettement, car il est juste indicatif.

La parole n'étant plus demandée, l'Assemblée passe au vote de l'amendement.

Oui : 36

Non : 2

Abst. : 0

L'amendement est accepté à la majorité.

Le Président ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme A. Cherbuin s'étonne que le préavis sur le point d'impôt, ainsi que le plafond d'endettement et le budget ne soient pas votés en même temps.

M. G. Produit précise que le taux d'imposition doit être déposé au 31 octobre et qu'à cette date il ne serait pas possible d'avoir tous les éléments pour le budget, comme la facture cantonale. Le budget serait à cette date très aléatoire. Mais il serait possible de voter en juin le taux d'impôt et les comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède à la lecture des conclusions du préavis amendé et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 0

Le préavis No 12/2016-2017 est accepté à l'unanimité.

7. Lecture et approbation de l'extrait du Procès-verbal du jour

Le Président donne lecture de l'extrait du PV du jour et l'Assemblée passe au vote.

Oui : 38

Non : 0

Abst. : 0

L'extrait du PV est accepté à l'unanimité.

8. Divers et propositions individuelles

Mme S. Decré signale que le site internet de la commune n'est pas aisé pour trouver les préavis et que ceux-ci ne remontent pas au-delà de 2011.

Mme I. Naville prend note et transmettra à M. B. Bertoncini.

M. M. Gada désire faire le point sur le projet piscine-patinoire, ainsi que sur la motion du 20 juin à propos du local de la voirie et avoir plus d'information concernant la LAT.

M. G. Produit informe que le nouveau projet de la piscine-patinoire sera déposé d'ici quelques semaines.

Concernant le local de la voirie, un inventaire est réalisé actuellement. Il faut savoir que lors d'expulsion de locataire, la commune est dans l'obligation de garder le mobilier.

M. Y. Riesen explique que le courrier au sujet de la LAT a été transmis, car il touche les communes de manière importante.

M. G. Produit ajoute que la LAT essaye de limiter le mitage du territoire, donc de concentrer certains lieux. Le canton analyse parcelle par parcelle et décide de déclasser certains terrains. Les Communes ont ainsi une perte de maîtrise de leur territoire. Le canton de Vaud va devoir loger 180'000 nouveaux habitants d'ici 2030. Coppet est dans la position de développement et va devoir payer une taxe pour compenser les communes qui ne peuvent pas se développer.

Mme M. Julliard se demande si le refus du projet de Mme Duvillard est dû à la LAT.

M. G. Produit indique que le projet est bloqué car il faut modifier l'affectation du sol. Si le canton modifie la LAT, Mme Duvillard pourrait développer son projet. Si le parking côté Lausanne de la commune ne peut pas se construire, une autre possibilité pourrait s'offrir côté Genève.

Lundi 14 novembre prochain, une séance d'information sur l'aménagement routier du bourg se déroulera à la salle communale.

La séance est levée à 21h20.

La prochaine séance est prévue le lundi 19 décembre 2016 à 18h30.

Le Président



Yves Riesen



La Secrétaire :

Claire Gavin